

La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup et les conciliateurs du Tribunal judiciaire de Montpellier proposent



NOUVEAU

PERMANENCES DE CONCILIATION DE JUSTICE *



- 2 permanences/ mois en Grand Pic Saint-Loup (hors juillet et août) :
- > Saint-Martin-de-Londres : 1^{er} lundi du mois
 - > Saint-Mathieu-de-Trévières : 3^e vendredi du mois

PRENDRE RENDEZ-VOUS AU 04 67 55 87 26 OU 04 67 55 87 27

Consommateur

Commerçant

Salarié

Voisin

Locataire

Bailleur



* Procédure simple, rapide et entièrement gratuite dont le rôle est d'accompagner les parties dans la recherche d'une solution amiable.